

Comment garder votre titre de « personne qualifiée »

Votre titre de « personne qualifiée » est valide 3 ans. Pour le garder, vous devez suivre l'un des cours approuvés par le directeur pour les personnes qualifiées avant que le titre n'expire. Si vous n'avez plus le titre de « personne qualifiée », vous ne pouvez plus exploiter de réseau d'eau potable.

Suivez l'un de ces cours pour garder votre titre :

- [Cours sur l'exploitation de petits réseaux d'eau potable par des personnes qualifiées \(Règl. de l'Ont. 170/03\)](#) (en ligne - virtuel), Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (CWAE);
- [Introduction aux principes fondamentaux des petits réseaux d'eau potable \(Règl. de l'Ont. 170/03\)](#) (en classe), CWAE;
- [Meilleures pratiques pour les petits réseaux d'eau potable](#) (salle de classe, sur place, virtuelle), CWAE;
- [Atelier pratique sur les petits réseaux d'eau potable](#) (en classe), CWAE;
- Small Water System Operation and Maintenance ([en ligne](#)¹ ou par [correspondance](#)), État de Californie.

¹To Pour conserver votre titre de personne qualifiée, vous devez suivre les 5 cours en ligne sur les petits réseaux d'eau.

Conseils pour obtenir la formation :

- ✓ Déterminez quand expire votre titre de « personne qualifiée ». Vous devez avoir suivi la formation avant cette date.
- ✓ Pour vous inscrire à l'un des cours du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau indiqués ci-dessus, allez à <http://www.wcwc.ca/fr/>.
- ✓ Pour vous inscrire au cours de l'État de la Californie, qui est aussi approuvé par le directeur, allez à www.owp.csus.edu.

Conseils pour assurer le suivi de la formation :

- ✓ Notez la date à laquelle vous terminez votre formation. Pour garder votre titre, vous devez suivre un autre cours – voir la liste ci-dessus – dans les 36 mois qui suivent cette date.
- ✓ Notez et suivez votre formation dans le tableau de suivi de formation du ministère.
- ✓ Tenez un dossier de formation. Vous devrez le montrer aux inspecteurs du ministère pour prouver que vous avez suivi la formation requise.

Suivez le cours sur l'exploitation de petits réseaux d'eau potable par des personnes qualifiées (Règl. de l'Ont. 170/03) pour obtenir votre titre

Titre « personne qualifiée » valide 3 ans (dès que vous avez terminé le cours)

Suivez l'un des cours approuvés par le directeur pour les personnes qualifiées dans les 36 mois qui suivent l'obtention du titre

Date à laquelle vous terminez le cours sur l'exploitation de petits réseaux d'eau potable par des personnes qualifiées (Règl. de l'Ont. 170/03)

Titre « personne qualifiée » valide 3 ans (dès que vous avez terminé le cours)

Suivez l'un des cours approuvés par le directeur pour les personnes qualifiées dans les 36 mois qui suivent le cours précédent

Date à laquelle vous terminez le cours approuvé par le directeur pour les personnes qualifiées

Catégories de réseaux d'eau potable que vous pouvez exploiter :

- petit réseau non résidentiel et non municipal desservant un établissement désigné
- petit réseau non résidentiel municipal desservant un établissement désigné
- petit réseau résidentiel saisonnier non municipal desservant un établissement désigné



Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Tableau de suivi de formation - « Personne qualifiée »

Nom de la personne qualifiée (tel qu'il figure sur le certificat/dossier de formation) :

Utilisez ce formulaire pour faire le suivi de votre formation et vérifier la durée de votre titre de « personne qualifiée ». Vous devez suivre un cours approuvé par le directeur pour les personnes qualifiées avant que votre titre n'expire. Trouvez une liste des cours acceptables pour la formation des personnes qualifiées dans le site du Bureau ontarien d'accréditation en matière d'eau et d'eaux usées : www.owwco.ca.

TENEZ UN DOSSIER DE FORMATION.

Vous devrez le montrer aux inspecteurs du ministère pour prouver que vous avez suivi la formation requise.